« J’ai failli être violée » : Mohamed, un faux Uber, et son complice Ramdane, emmènent leur victime dans un lieu abandonné à Claye-Souilly (77)

18/12/2025 à 21h48



Un pavillon inhabité de Claye-Souilly, transformé en squat, est devenu le temps d’une matinée, le théâtre d’une agression sexuelle. Les deux auteurs ont été appréhendés.

Le dernier jour de février 2024, vers 11h, le commissariat de police reçoit un appel d’un riverain inquiet d’entendre des hurlements de femme et des bruits inhabituels. Une patrouille présente dans le secteur intervient rapidement à l’adresse indiquée à Claye-Souilly (Seine-et-Marne). Les policiers trouvent la grille fermée mais la clôture est dégradée un peu plus loin. Une fois dans le jardin, ils découvrent la porte arrière ouverte et un immense désordre dans la grande pièce du rez-de-chaussée.

Au moment de poursuivre leur inspection, ils sont stoppés dans leur élan par la voix agressive d’un homme semblant provenir d’une chambre à proximité. À l’intérieur, une femme ne portant

qu’un soutien-gorge est allongée sur le lit. Tête baissée, l’air en détresse profonde, elle paraît subir les murmures du jeune homme tout habillé qui se tenait à ses côtés.

[…]

Les juges ont suivi le ministère public dans sa demande de sévérité. Pour son premier écart, ils ont condamné Mohamed à trois ans de prison. Ils ont infligé sept ans à Ramdane et ont révoqué un sursis de trois mois. Son nom sera désormais inscrit dans le fichier national des délinquants sexuels (FIJAIS). Ils ont prononcé le maintien en détention pour les deux prévenus ainsi qu’une interdiction du territoire français pendant 10 ans. Pour leurs préjudices, Cécile recevra 1 000€ de Mohamed, 5 000€ de Ramdane.

Actu.fr